# Demandes d’aides sociales légales

Retrouvez ci-dessous la liste des aides attribuées aux personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées.

- Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA),
- Prise en charge des frais d’hébergement foyer-logement ou établissement médicalisé,
- Allocation Solidarité aux Personnes Agées (ASPA),
- Carte d’invalidité,
- Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Prestation de Compensation du handicap (PCH),
- Cartes de transport (carte Améthyste),
- Demande de téléassistance

## En faveur des personnes en difficulté

- Demande de prise en charge d’une facture d’électricité, de gaz, d’eau ou de téléphone (sous condition de ressources),
- Demande de RSA pour les personnes seules ou en couples sans enfant

Le CCAS constitue et transmet les dossiers auprès de l’autorité compétente pour décision (département, État, CAF,.. etc.).

## Demandes d’aide facultative

Le CCAS apporte une aide aux administrés champenois rencontrant des difficultés. Il accorde à titre ponctuel une aide alimentaire et des aides financières.

Les demandes sont examinées lors des séances du Conseil d’Administration ou de la commission permanente du CCAS.